

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE**

L'An Deux Mille Vingt et Un et le 29 Mars à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, légalement convoqué le 22 Mars 2021 par Monsieur Henri LEMOIGNE, Président, s'est réuni dans la salle communale Saint-Cloud à Lessay.

Nombre de conseillers communautaires :	61
Nombre de conseillers titulaires présents :	35 jusqu'à la DEL20210329-039 36 jusqu'à la DEL20210329-051 39 à compter de la DEL202103-052
Suppléant présent :	1
Nombre de pouvoirs :	5 jusqu'à la DEL20210329-051 6 à compter de la DEL20210329-052
Nombre de votants :	41 jusqu'à la DEL20210329-039 42 jusqu'à la DEL20210329-051 46 à compter de la DEL20210329-052

M. Guillaume SUAREZ a donné pouvoir à M. Alain LECLERE (La Haye), M. Roland MARESCQ a donné pouvoir à Mme Stéphanie MAUBÉ, Mme Fanny LAIR a donné pouvoir à M. Marc FEDINI, M. Etienne PIERRE DIT MERY a donné pouvoir à M. Damien PILLON, Mme Laure LEDANOIS a donné pouvoir à Mme Noëlle LEFORESTIER et M. Yves CANONNE a donné pouvoir à M. Christophe FOSSEY.

Etaient présents et pouvaient participer au vote :

Auxais	Hubert GILLETTE	Millières	Raymond DIESNIS
Bretteville sur Ay	Guy CLOSET		Nicolle YON
Créances	Anne DESHEULLES	Montsenelle	Alain LECLERE
	Henri LEMOIGNE		Jean-Marie POULAIN
	Marie LENEVEU		Thierry RENAUD
	Yves LESIGNE		Annick SALMON
	Alain NAVARRE	Nay	Daniel NICOLLE, absent
Doville	Christophe FOSSEY à compter de la DEL20210329-052	Neufmesnil	Simone EURAS, absente
Feugères	Rose-Marie LELIEVRE	Périers	Marc FEDINI
Geffosses	Michel NEVEU, absent		Fanny LAIR, absente, pouvoir
Gonfreville	Vincent LANGEVIN, absent		Etienne PIERRE DIT MERY, absent, pouvoir
Gorges	David CERVANTES		Damien PILLON
La Feuillie	Philippe CLEROT		Nohanne SEVAUX, absente
La Haye	Olivier BALLEY, absent, excusé	Pirou	José CAMUS-FAFA à compter de la DEL20210329-052
	Marie-Jeanne BATAILLE		Laure LEDANOIS, absente, pouvoir
	Line BOUCHARD		Noëlle LEFORESTIER
	Michèle BROCHARD		Gérard LEMOINE à compter de la DEL20210329-052
	Clotilde LEBALLAIS	Raids	Jean-Claude LAMBARD, absent
	Alain LECLERE	Saint Germain sur Ay	Pascal GIAVARINI
	Stéphane LEGOUEST	Saint Germain sur Sèves	Christophe GILLES
Jean MORIN, absent		Thierry LAISNEY, absent	
Guillaume SUAREZ, absent, pouvoir		Bruno HAMEL	
Le Plessis-Lastelle	Daniel GUILLARD	Saint Martin d'Aubigny	Michel HOUSSIN, absent, excusé
Laulne	Denis PEPIN, absent	Saint Nicolas de Pierrepont	Yves CANONNE, absent, pouvoir à compter de la DEL20210329-052
Lessay	Lionel LE BERRE	Saint Patrice de Clajds	Jean-Luc LAUNEY, absent
	Roland MARESCQ, absent, pouvoir	Saint Sauveur de Pierrepont	Fabienne ANGOT
	Stéphanie MAUBE	Saint Sébastien de Raids	Florent VILLEDIEU, suppléant
	Céline SAVARY, absente	Varenguebec	Evelyne MELAIN
	Christiane VULVERT, absente		Alain LELONG
Marchésieux	Anne HEBERT	Vesly	Jean-Luc QUINETTE, absent
	Roland LEPUISSANT		

Secrétaire de séance : Michèle BROCHARD

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président présente aux membres de l'assemblée Madame Catherine JACQUETTE, Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL).

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Madame Michèle BROCHARD est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des votants.

PRECISION sur le projet de procès-verbal du conseil communautaire du 4 mars 2021

Compte-tenu du nombre important de réunions à organiser au cours du mois de mars, le projet de procès-verbal du conseil communautaire du 4 mars 2021 n'a pas pu être transmis à la convocation de ce présent conseil communautaire.

Celui-ci sera donc joint à la convocation du prochain conseil communautaire fixé le jeudi 8 avril 2021.

Désignation d'un Président de séance :

Le Président propose de désigner Monsieur Alain LECLERE (La Haye), 1^{er} Vice-Président en charge des finances, des marchés publics, des ressources humaines et de l'administration générale, Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2020.

Vu la proposition du Président,

Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de nommer Monsieur Alain LECLERE (La Haye), 1^{er} Vice-Président en charge des finances, des marchés publics, des ressources humaines et de l'administration générale, Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2020.

Il est précisé que les projets des comptes administratifs 2020 du budget principal et des 15 budgets annexes, conformes aux comptes de gestion 2020 dressés par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances, ont été joints à la note de synthèse du présent conseil communautaire.

FINANCES : Vote du compte de gestion 2020 – Budget principal de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche (18000)

DEL20210329-036 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare, à l'unanimité des suffrages exprimés, que le compte de gestion du budget principal de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2020 par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES : Vote du compte de gestion 2020 – Budget annexe « ZA Parc d'Activités Côte Ouest » (18012)

DEL20210329-037 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe « ZA Parc d'Activités Côte Ouest » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare, à l'unanimité des suffrages exprimés, que le compte de gestion du budget annexe « ZA Parc d'Activités Côte Ouest » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2020 par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES : Vote du compte de gestion 2020 – Budget annexe ZA Aménagement Terrains CCST « La Mare aux Raines » (18021)

DEL20210329-038 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe ZA Aménagement Terrains CCST « La Mare aux Raines » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare, à l'unanimité des suffrages exprimés, que le compte de gestion du budget annexe ZA Aménagement Terrains CCST « La Mare aux Raines » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2020 par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES : Vote du compte de gestion 2020 – Budget annexe « ZA de la Canurie » (18023)

DEL20210329-039 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe « ZA de la Canurie » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare, à l'unanimité des suffrages exprimés, que le compte de gestion du budget annexe « ZA de la Canurie » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2020 par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES : Vote du compte de gestion 2020 – Budget annexe « ZA de Gaslonde » (18025)

DEL20210329-040 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe « ZA de Gaslonde » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare, à l'unanimité des suffrages exprimés, que le compte de gestion du budget annexe « ZA de Gaslonde » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2020 la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES : Vote du compte de gestion 2020 – Budget annexe « ZA Saint Patrice de Claidis » (18026)

DEL20210329-041 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe « ZA Saint Patrice de Claidis » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare, à l'unanimité des suffrages exprimés, que le compte de gestion du budget annexe « ZA Saint Patrice de Claidis » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2020 par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES : Vote du compte de gestion 2020 – Budget annexe « ZA La Porte des Boscqs » (18027)

DEL20210329-042 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe « ZA La Porte des Boscqs » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare, à l'unanimité des suffrages exprimés, que le compte de gestion du budget annexe « ZA La Porte des Boscqs » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2020 par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES : Vote du compte de gestion 2020 – Budget annexe « ZA de l'Etrier » (18022)

DEL20210329-043 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe « ZA de l'Etrier » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare, à l'unanimité des suffrages exprimés, que le compte de gestion du budget annexe « ZA de l'Etrier » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2020 par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES : Vote du compte de gestion 2020 – Budget annexe « ZA Ermissé » (18024)

DEL20210329-044 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe « ZA Ermissé » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare, à l'unanimité des suffrages exprimés, que le compte de gestion du budget annexe « ZA Ermissé » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2020 par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES : Vote du compte de gestion 2020 – Budget annexe « Commerce solidaire » (18031)

DEL20210329-045 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe « Commerce solidaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare, à l'unanimité des suffrages exprimés, que le compte de gestion du budget annexe « Commerce solidaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2020 par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES : Vote du compte de gestion 2020 – Budget annexe « Pôles de Santé La Haye-Lessay-Périers » (18055)

DEL20210329-046 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe « Pôles de Santé La Haye-Lessay-Périers » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare, à l'unanimité des suffrages exprimés, que le compte de gestion du budget annexe « Pôles de Santé La Haye-Lessay-Périers » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2020 par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES : Vote du compte de gestion 2020 – Budget annexe « Bâtiment STATIM » (18034)

DEL20210329-047 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe « Bâtiment STATIM » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare, à l'unanimité des suffrages exprimés, que le compte de gestion du budget annexe « Bâtiment STATIM » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2020 par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES : Vote du compte de gestion 2020 – Budget annexe « Bâtiment Relais » (18035)

DEL20210329-048 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe « Bâtiment Relais » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare, à l'unanimité des suffrages exprimés, que le compte de gestion du budget annexe « Bâtiment Relais » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2020 par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES : Vote compte de gestion 2020 – Budget annexe « Golf Centre Manche » (18036)

DEL20210329-049 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe « Golf Centre Manche » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare, à l'unanimité des suffrages exprimés, que le compte de gestion du budget annexe « Golf Centre Manche » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2020 par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES : Vote du compte de gestion 2020 – Budget annexe « Tourisme Côte Ouest Centre Manche » (18051)

DEL20210329-050 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe « Tourisme Côte Ouest Centre Manche » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare, à l'unanimité des suffrages exprimés, que le compte de gestion du budget annexe « Tourisme Côte Ouest Centre Manche » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2020 par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES : Vote du compte de gestion 2020 – Budget annexe « SPANC Côte Ouest Centre Manche » (18052)

DEL20210329-051 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe « SPANC Côte Ouest Centre Manche » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare, à l'unanimité des suffrages exprimés, que le compte de gestion du budget annexe « SPANC Côte Ouest Centre Manche » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2020 par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES : Vote du compte administratif 2020 – Budget principal de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche (18000)

DEL20210329-052 (7.1)

Vu la délibération DEL20200305-102 relative au vote du budget primitif du budget principal et présentant l'impact de la reprise des résultats du budget annexe « Bâtiment Agro-alimentaire » clôturé au 31 décembre 2019,

Vu la délibération DEL20191107-253 relative notamment au transfert des éléments d'actifs et de passifs du budget principal au budget annexe « Pôles de Santé »,

Constatant que le transfert au budget annexe « Pôles de Santé » des provisions semi-budgétaires enregistrées initialement sur le budget principal entraîne un impact sur le résultat de l'exercice 2020 du budget principal et du budget annexe « Pôles de Santé » suite aux écritures d'ordre non-budgétaires relatives à ce transfert,

Constatant que cet impact sur le budget principal consiste en une augmentation du résultat d'investissement de 109 170 euros, montant correspondant à la totalité des provisions constituées sur ce budget et ayant fait l'objet du transfert,

Après avoir approuvé le compte de gestion 2020 de la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances conforme au compte administratif 2020 de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, se retirant pour le vote du compte administratif 2020, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2020 du budget principal de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur Alain LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur Henri LEMOIGNE ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2020 du budget principal de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	13 417 295,43 €
	Recettes :	15 084 193,97 €
	Résultat de l'exercice :	1 666 898,54 €
	Résultat antérieur :	5 384 625,24 €
	Résultat de clôture :	7 051 523,78 €

Section d'investissement :	Dépenses :	1 768 532,51 €
	Recettes :	2 507 045,93 €
	Résultat de l'exercice :	738 513,42 €
	Résultat antérieur	764 859,51 €
	<i>Dont Résultat antérieur voté en 2020 :</i>	<i>- 874 029,51 €</i>
	<i>Dont Impact sur le résultat du transfert de provisions vers le budget annexe « Pôles de Santé »</i>	<i>+ 109 170,00 €</i>
	Résultat de clôture :	- 26 346,09 €
	Résultat cumulé :	7 025 177,69 €

FINANCES : Affectation du résultat 2020 – Budget principal de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche (18000)

DEL20210329-053 (7.1)

Compte-tenu des résultats du compte administratif 2020 du budget principal de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 7 051 523,78 euros,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2020 (A)	1 666 898,54 €
Résultats antérieurs reportés (B)	5 384 625,24 €
Résultat à affecter (A+B)	7 051 523,78 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2020	738 513,42 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-764 859,51 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	- 26 346,09 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	1 144 505,91 €
Besoin de financement (D+E si D+E<0 sinon 0 €)	0,00 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Excédent de fonctionnement à reprendre (R 002)	7 051 523,78 €

FINANCES : Vote du compte administratif 2020 – Budget annexe « ZA Parc d'Activités Côte Ouest » (18012)

DEL20210329-054 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2020 de la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances conforme au compte administratif 2020 de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, se retirant pour le vote du compte administratif 2020, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2020 du budget annexe « ZA Parc d'Activités Côte Ouest » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur Alain LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur Henri LEMOIGNE ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2020 du budget annexe « ZA Parc d'Activités Côte Ouest » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	35 729,49 €
	Recettes :	2 241,00 €
	Résultat de l'exercice :	- 33 488,49 €
	Résultat antérieur :	74 621,78 €
	Résultat de clôture :	41 133,29 €

Section d'investissement :	Dépenses :	2 241,00 €
	Recettes :	32 904,29 €
	Résultat de l'exercice :	30 663,29 €
	Résultat antérieur :	-30 663,29 €
	Résultat de clôture :	0,00 €
	Résultat cumulé :	41 133,29 €

FINANCES : Vote du compte administratif 2020 – Budget annexe ZA Aménagement Terrain CCST « La Mare aux Raines » (18021)

DEL20210329-055 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2020 de la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances conforme au compte administratif 2020 de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, se retirant pour le vote du compte administratif 2020, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2020 du budget annexe ZA Aménagement Terrain CCST « La Mare aux Raines »,

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur Alain LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur Henri LEMOIGNE ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2020 du budget annexe ZA Aménagement Terrain CCST « La Mare aux Raines » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	191 427,41 €
	Recettes :	191 427,41 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	Résultat de clôture :	0,00 €

Section d'investissement :	Dépenses :	156 527,26 €
	Recettes :	156 527,26 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	Résultat de clôture :	0,00 €
	Résultat cumulé :	0,00 €

FINANCES : Vote du compte administratif 2020 – Budget annexe « ZA de la Canurie » (18023)

DEL20210329-056 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2020 de la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances conforme au compte administratif 2020 de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, se retirant pour le vote du compte administratif 2020, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2020 du budget annexe « ZA de la Canurie » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur Alain LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur Henri LEMOIGNE ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2020 du budget annexe « ZA de la Canurie » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	51 709,69 €
	Recettes :	51 709,69 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	Résultat de clôture :	0,00 €

Section d'investissement :	Dépenses :	44 961,96 €
	Recettes :	40 000,00 €
	Résultat de l'exercice :	- 4 961,96 €
	Résultat antérieur :	75 150,01 €
	Résultat de clôture :	70 188,05 €

Résultat cumulé : 70 188,05 €

FINANCES : Vote du compte administratif 2020 – Budget annexe « ZA de Gaslonde » (18025)

DEL20210329-057 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2020 de la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances conforme au compte administratif 2020 de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, se retirant pour le vote du compte administratif 2020, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2020 du budget annexe « ZA de Gaslonde » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur Alain LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur Henri LEMOIGNE ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2020 du budget annexe « ZA de Gaslonde » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	46 885,46 €
	Recettes :	46 885,46 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	Résultat de clôture :	0,00 €

Section d'investissement :	Dépenses :	41 835,10 €
	Recettes :	26 640,19 €
	Résultat de l'exercice :	-15 194,91 €
	Résultat antérieur :	15 194,91 €
	Résultat de clôture :	0,00 €

Résultat cumulé : 0,00 €

FINANCES : Vote du compte administratif 2020 – Budget annexe « ZA Saint-Patrice-de-Claims » (18026)

DEL20210329-058 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2020 de la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances conforme au compte administratif 2020 de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, se retirant pour le vote du compte administratif 2020, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2020 du budget annexe « ZA Saint-Patrice-de-Claims » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur Alain LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur Henri LEMOIGNE ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2020 du budget annexe « ZA Saint-Patrice-de-Claims » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	27,00 €
	Recettes :	27,00 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	Résultat de clôture :	0,00 €

Section d'investissement :	Dépenses :	0,00 €
	Recettes :	0,00 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	Résultat antérieur :	-24 711,31 €
	Résultat de clôture :	-24 711,31 €
	Résultat cumulé :	-24 711,31 €

FINANCES : Vote du compte administratif 2020 – Budget annexe « ZA La Porte des Boscqs » (18027)

DEL20210329-059 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2020 de la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances conforme au compte administratif 2020 de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, se retirant pour le vote du compte administratif 2020, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2020 du budget annexe « ZA La Porte des Boscqs » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur Alain LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur Henri LEMOIGNE ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2020 du budget annexe « ZA La Porte des Boscqs » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	4 402,21 €
	Recettes :	4 402,21 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	Résultat de clôture :	0,00 €

Section d'investissement :	Dépenses :	3 523,95 €
	Recettes :	3 523,95 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	Résultat de clôture :	0,00 €
	Résultat cumulé :	0,00 €

FINANCES : Vote du compte administratif 2020 – Budget annexe « ZA de l'Etrier » (18022)

DEL20210329-060 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2020 de la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances conforme au compte administratif 2020 de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, se retirant pour le vote du compte administratif 2020, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2020 du budget annexe « ZA de l'Etrier » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur Alain LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur Henri LEMOIGNE ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2020 du budget annexe « ZA de l'Etrier » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, est résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	3 665,00 €
	Recettes :	3 665,00 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	<i>Résultat antérieur :</i>	<i>0,00 €</i>
	Résultat de clôture :	0,00 €

Section d'investissement :	Dépenses :	0,00 €
	Recettes :	0,00 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	<i>Résultat antérieur :</i>	<i>- 455 360,86€</i>
	Résultat de clôture :	- 455 360,86 €
	Résultat cumulé :	- 455 360,86 €

FINANCES : Vote du compte administratif 2020 – Budget annexe « ZA Ermissé » (18024)

DEL20210329-061 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2020 de la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances conforme au compte administratif 2020 de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, se retirant pour le vote du compte administratif 2020, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2020 du budget annexe « ZA Ermissé » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur Alain LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur Henri LEMOIGNE ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2020 du budget annexe « ZA Ermissé » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	0,00 €
	Recettes :	0,00 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	<i>Résultat antérieur :</i>	<i>0,00 €</i>
	Résultat de clôture :	0,00 €

Section d'investissement :	Dépenses :	0,00 €
	Recettes :	0,00 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	<i>Résultat antérieur :</i>	<i>0,00 €</i>
	Résultat de clôture :	0,00 €
	Résultat cumulé :	0,00 €

FINANCES : Vote du compte administratif 2020 – Budget annexe « Commerce solidaire » (18031)

DEL20210329-062 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2020 de la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances conforme au compte administratif 2020 de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, se retirant pour le vote du compte administratif 2020, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2020 du budget annexe « Commerce solidaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur Alain LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur Henri LEMOIGNE ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2020 du budget annexe « Commerce solidaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	25 509,61 €
	Recettes :	42 340,59 €
	Résultat de l'exercice :	16 830,98 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	Résultat de clôture :	16 830,98 €
Section d'investissement :	Dépenses :	23 003,17 €
	Recettes :	26 587,42 €
	Résultat de l'exercice :	3 584,25 €
	Résultat antérieur :	- 8 645,03 €
	Résultat de clôture :	- 5 060,78 €
	Résultat cumulé :	11 770,20 €

FINANCES : Affectation du résultat 2020 – Budget annexe « Commerce solidaire » (18031)

DEL20210329-063 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2020 du budget annexe « Commerce solidaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 16 830,98 euros,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Commerce solidaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2020 (A)	16 830,98 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00 €
Résultat à affecter (A+B)	16 830,98 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2020	3 584,25 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 8 645,03 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	- 5 060,78 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	-11 770,20 €
Besoin de financement (D+E) si (D+E)<0 sinon 0 €	-16 830,98 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	16 830,98 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00 €

FINANCES : Vote du compte administratif 2020 – Budget annexe « Pôles de Santé La Haye-Lessay-Périers » (18055)

DEL20210329- 064 (7.1)

Vu la délibération DEL20191107-253 relative notamment au transfert des éléments d'actif et de passif du budget principal au budget annexe « Pôles de Santé »,

Constatant que le transfert au budget annexe « Pôles de Santé » des provisions semi-budgétaires enregistrées initialement sur le budget principal entraîne un impact sur le résultat de l'exercice 2020 du budget principal et du budget annexe « Pôles de Santé » suite aux écritures d'ordre non-budgétaires relatives à ce transfert,

Constatant que cet impact sur le budget annexe consiste en une réduction du résultat d'investissement de 109 170 €, montant correspondant à la totalité des provisions constituées sur ce budget et ayant fait l'objet du transfert,

Après avoir approuvé le compte de gestion 2020 de la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances conforme au compte administratif 2020 de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, se retirant pour le vote du compte administratif 2020, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2020 du budget annexe « Pôles de Santé La Haye-Lessay-Périers » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur Alain LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur Henri LEMOIGNE ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2020 du budget annexe « Pôles de Santé La Haye-Lessay-Périers » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	272 302,73 €
	Recettes :	354 404,03 €
	Résultat de l'exercice :	82 101,30 €
	<i>Résultat antérieur :</i>	<i>0,00 €</i>
	Résultat de clôture :	82 101,30 €
Section d'investissement :	Dépenses :	368 886,09 €
	Recettes :	51 961,35 €
	Résultat de l'exercice :	- 316 924,74 €
	Résultat antérieur :	- 109 170,00 €
	<i>Dont Impact sur le résultat du transfert de provisions du budget principal</i>	<i>- 109 170,00 €</i>
	Résultat de clôture :	- 426 094,74 €
	Résultat cumulé :	- 343 993,44 €

FINANCES : Affectation du résultat 2020 – Budget annexe « Pôles de Santé La Haye-Lessay-Périers » (18055)

DEL20210329-065 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2020 du budget annexe « Pôles de Santé La Haye-Lessay-Périers » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 82 101,30 euros,

Considérant l'intérêt de suivre les crédits consommés et d'équilibrer les sections par Pôle de Santé, une sur-affectation globale de résultat est prévue,

Vu la décomposition par pôle de santé de ce compte administratif, l'affectation envisagée peut se résumer ainsi :

	Pôle de La Haye	Pôle de Lessay	Pôle de Périers	Total
Résultat de fonctionnement	37 970,74 €	47 306.08 €	-3 175,52 €	82 101,30 €
Solde d'investissement (1)	-377 398,63 €	-50 772.31 €	2 076,20 €	-426 094,74 €
<i>Dont résultat lié aux transferts de Provisions du Budget Principal</i>	<i>-109 170,00 €</i>			<i>-109 170,00 €</i>
<i>Dont résultat hors Extension</i>	<i>-23 917,51 €</i>	<i>-50 772.31 €</i>	<i>2 076,20 €</i>	<i>-72 613,66 €</i>
<i>Dont résultat Extension</i>	<i>-244 311.08 €</i>			<i>-244 311.08 €</i>
Solde des RAR – Extension (2)	376 069,00 €	0,00 €	0,00 €	376 069,00 €
Affectation de résultat envisagé	23 917,51 €	47 306.08 €	0,00 €	71 223,63 €
Report en fonctionnement	14 053,19 €	0,00 €	-3 175,52 €	10 877,67 €

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Pôles de Santé La Haye-Lessay-Périers » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2020 (A)	82 101,30 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00 €
Résultat à affecter (A+B)	82 101,30 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2020	- 316 924,74 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 109 170,00 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	- 426 094,74 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	376 069,00 €
Besoin de financement (D+E) si (D+E)<0 sinon 0 €	- 50 025,74 €
Affectation du résultat	71 223,63 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	71 223,63 €
Excédent de fonctionnement à reprendre (R 002)	10 877,67 €

FINANCES : Vote du compte administratif 2020 – Budget annexe « Bâtiment STATIM » (18034)

DEL20210329-066 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2020 de la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances conforme au compte administratif 2020 de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, se retirant pour le vote du compte administratif 2020, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2020 du budget annexe « Bâtiment STATIM » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur Alain LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur Henri LEMOIGNE ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2020 du budget annexe « Bâtiment STATIM » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	63 673,00 €
	Recettes :	63 673,00 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	Résultat de clôture :	0,00 €
Section d'investissement :	Dépenses :	0,00 €
	Recettes :	0,00 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	Résultat de clôture :	0,00 €
	Résultat cumulé :	0,00 €

FINANCES : Vote du compte administratif 2020 – Budget annexe « Bâtiment Relais » (18035)

DEL20210329-067 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2020 de la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances conforme au compte administratif 2020 de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, se retirant pour le vote du compte administratif 2020, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2020 du budget annexe « Bâtiment Relais » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur Alain LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur Henri LEMOIGNE ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2020 du budget annexe « Bâtiment Relais » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	26 616,11 €
	Recettes :	26 616,11 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	Résultat de clôture :	0,00 €
Section d'investissement :	Dépenses :	21 427,06 €
	Recettes :	18 977,95 €
	Résultat de l'exercice :	- 2 449,11 €
	Résultat antérieur :	3 350,52 €
	Résultat de clôture :	1 081,41 €
	Résultat cumulé :	1 081,41 €

FINANCES : Vote du compte administratif 2020 – Budget annexe « Golf Centre Manche » (18036)

DEL20210329-068 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2020 de la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances conforme au compte administratif 2020 de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, se retirant pour le vote du compte administratif 2020, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2020 du budget annexe « Golf Centre Manche » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur Alain LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur Henri LEMOIGNE ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2020 du budget annexe « Golf Centre Manche » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	4 835,68 €
	Recettes :	17 028,88 €
	Résultat de l'exercice :	12 193,20 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	Résultat de clôture :	12 193,20 €

Section d'investissement :	Dépenses :	12 252,73 €
	Recettes :	58 084,85 €
	Résultat de l'exercice :	45 832,12 €
	Résultat antérieur :	- 58 025,32 €
	Résultat de clôture :	- 12 193,20 €
	Résultat cumulé :	0,00 €

FINANCES : Affectation du résultat 2020 – Budget annexe « Golf Centre Manche » (18036)

DEL20210329-069 (7.1)

Compte-tenu des résultats du compte administratif 2020 du budget annexe « Golf Centre Manche » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 12 193,20 euros,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Golf Centre Manche » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2020 (A)	12 193,20 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00 €
Résultat à affecter (A+B)	12 193,20 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2020	45 832,12 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 58 025,32 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	- 12 193,20 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00 €
Besoin de financement (D+E)	- 12 193,20 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	12 193,20 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00 €

FINANCES : Vote du compte administratif 2020 – Clôture du budget et transfert de l'actif et du passif au budget principal – Budget annexe « Tourisme Côte Ouest Centre Manche » (18051)

DEL20210329-070 (7.1)

Vu la délibération DEL20201126-278 relative à la transformation de la forme juridique de l'office du tourisme, actant la décision de clôture du budget annexe et de gestion des dépenses et recettes liées à l'ensemble de l'activité Tourisme dans le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2021,

Après avoir approuvé le compte de gestion 2020 de la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances conforme au compte administratif 2020 de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, se retirant pour le vote du compte administratif 2020, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2020 du budget annexe « Tourisme Côte Ouest Centre Manche » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur Alain LECLERE, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur Henri LEMOIGNE ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote, décide :

- d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe « Tourisme Côte Ouest Centre Manche » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	116 803,30 €
	Recettes :	56 955,04 €
	Résultat de l'exercice :	- 59 848,26 €
	Résultat antérieur :	60 950,63 €
	Résultat de clôture :	1 102,37 €
Section d'investissement :	Dépenses :	7 107,80 €
	Recettes :	9 182,96 €
	Résultat de l'exercice :	2 075,16 €
	Résultat antérieur :	11 305,86 €
	Résultat de clôture :	13 381,02 €
	Résultat cumulé :	14 483,39 €

- de clôturer ce budget annexe « Tourisme Côte Ouest Centre Manche » au 31 décembre 2020,
- de transférer l'actif et le passif de ce budget annexe « Tourisme Côte Ouest Centre Manche » au budget principal,
- de reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement au budget primitif 2021 du budget principal.

FINANCES : Vote du compte administratif 2020 – Budget annexe « SPANC Côte Ouest Centre Manche » (18052)

DEL20210329-071 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2020 de la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances pour le compte des trésoriers de la Haye et de Coutances conforme au compte administratif 2020 de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, se retirant pour le vote du compte administratif 2020, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2020 du budget annexe « SPANC Côte Ouest Centre Manche » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur Alain LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur Henri LEMOIGNE ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2020 du budget annexe « SPANC Côte Ouest Centre Manche » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	129 335,89 €
	Recettes :	117 837,71 €
	Résultat de l'exercice :	-11 498,18 €
	Résultat antérieur :	54 725,80 €
	Résultat de clôture :	43 227,62 €

Section d'investissement :	Dépenses :	146 575,00 €
	Recettes :	157 582,43 €
	Résultat de l'exercice :	11 007,43 €
	Résultat antérieur :	- 4 308,82 €
	Résultat de clôture :	6 698,61 €
	Résultat cumulé :	49 926,23 €

FINANCES : Affectation du résultat 2020 – Budget annexe « SPANC Côte Ouest Centre Manche » (18052)

DEL20210329-072 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2020 du budget annexe « SPANC Côte Ouest Centre Manche » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 43 327,62 euros,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « SPANC Côte Ouest Centre Manche » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2020 (A)	-11 398,18 €
Résultats antérieurs reportés (B)	54 725,80 €
Résultat à affecter (A+B)	43 327,62 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2020	11 007,43 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 4 308,82 €
Excédent d'investissement à reprendre au R 001 (D)	6 698,61 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	- 903,50 €
Besoin de financement (D+E si D+E<0 sinon 0 €)	0,00 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Excédent d'investissement à reprendre (R 001)	6 698,61 €
Excédent de fonctionnement à reprendre (R 002)	43 327,62 €

PROJET DE TERRITOIRE : Validation de la convention d'adhésion au programme national « Petites Villes de Demain » avec le Préfet, délégué territorial de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, et les maires des communes de La Haye, de Lessay et de Périers

DEL20210329-073 (8.4)

Le programme « Petites Villes de Demain » vise à donner aux élus des communes et aux intercommunalités de moins de 20 000 habitants, qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

Dans la Manche, 37 villes sont lauréates de ce programme. La communauté de communes Côte Ouest Centre Manche contient 3 villes lauréates : La Haye, Lessay et Périers, en candidature groupée associée à l'intercommunalité.

Monsieur le Président présente les 3 piliers du programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % du coût d'un chef de projet « Petites Villes de Demain »,
- des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique,
- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- signature d'une convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme. Cette convention est co-signée par les exécutifs de la ou des communes lauréates et de l'intercommunalité, par le Préfet, et le cas échéant, par tout autre partenaire institutionnel et technique.

La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du poste de chef de projet.

- recrutement du chef de projet : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif du chef de projet sera assuré par l'intercommunalité, conformément au dossier de candidature.
- la signature d'une convention-cadre « Petites Villes de Demain », dans les 18 mois maximum suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

Le modèle de convention d'adhésion transmis par les services de la Préfecture a été joint à la note de synthèse du présent conseil.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'affirmer son engagement dans le programme « Petites Villes de Demain », aux côtés des trois villes lauréates sur le territoire de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,
- de donner son accord pour que le Président engage toutes les démarches y afférentes,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion au programme.

Les délibérations ont été visées par le contrôle de légalité le 7 avril 2021.

Le compte-rendu du conseil communautaire du 29 mars 2021 a été affiché le 7 avril 2021.